



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2022-11 À 2022-14**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil de la Municipalité de Sayabec a procédé à l'adoption des règlements numéro 2022-11, 2022-12, 2022-13 et 2022-14 le 6 février dernier.

**Le règlement numéro 2022-11 modifiant le plan d'urbanisme** a pour objet :

- a) de modifier, dans le plan d'affectation, les tracés des chemins Hallé, Turcotte et Marcoux.

**Le règlement numéro 2022-12 modifiant le règlement des permis et certificats** a pour objets :

- b) d'exempter les travaux de transformation et d'agrandissement d'un bâtiment existant ainsi que la construction ou l'ajout d'un bâtiment secondaire accessoire à un bâtiment principal existant de la condition de délivrance d'un permis de construction exigeant la contiguïté à une rue;
- c) de permettre sous certaines conditions, dans les territoires non subdivisés aux plans officiels du cadastre, la construction de bâtiments sur des terrains qui ne sont pas contigus à une rue cadastrée.

**Le règlement numéro 2022-13 modifiant le règlement de zonage** a pour objets :

- d) D'insérer la définition de lieu d'enfouissement technique (LET) et d'en interdire l'usage sur l'ensemble du territoire;
- e) d'insérer une disposition autorisant les usages complémentaires à une exploitation agricole sur l'ensemble du territoire;
- f) aux fins de conformité au plan d'urbanisme, de modifier, dans le plan de zonage, les tracés des chemins Hallé, Turcotte et Marcoux.

**Le règlement numéro 2022-14 modifiant le règlement de construction** a pour objet :

- g) de retirer les dispositions sur les clapets anti-retours pour assurer la concordance avec le règlement traitant du même objet adopté distinctement.

La MRC de La Matapédia a émis des certificats de conformité à l'égard de ces règlements le 3 mars 2023, date à laquelle les règlements numéro 2022-11, 2022-12 et 2022-14 sont entrés en vigueur. Le règlement numéro 2022-13 est entré en vigueur le 3 mars 2023, lorsqu'il a été réputé conforme au plan d'urbanisme.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 3 rue Keable à Sayabec aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAYABEC, CE 8 mars 2023

Chimène Ngomanda, directrice générale et  
greffière-trésorière